



 **De la Stratégie Nationale Cadre REDD+ à la Planification Opérationnelle en République Démocratique du Congo**

Victor Kabengele – Coordinateur National REDD+

Echanges Sud-Sud /Architectures des Fonds Nationaux REDD+
Oslo, 28 octobre 2013

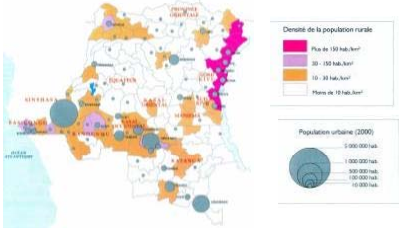
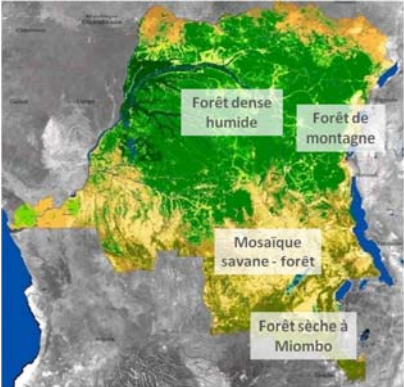
19/102013

Echanges Sud-Sud/ Architectures des Fonds Nationaux REDD+/Oslo, 28 octobre 13

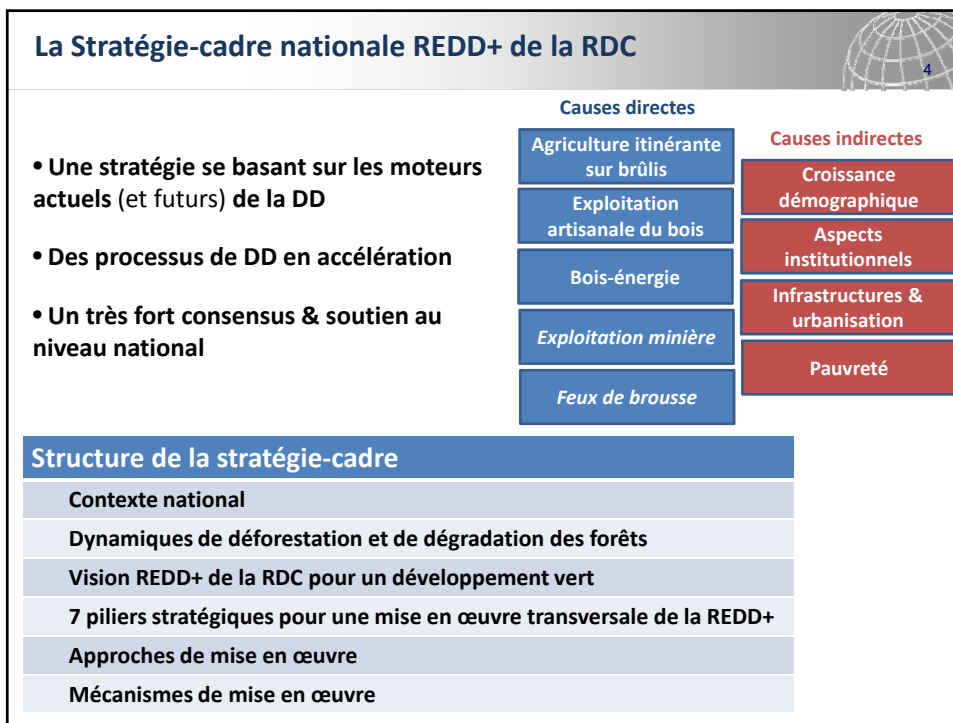
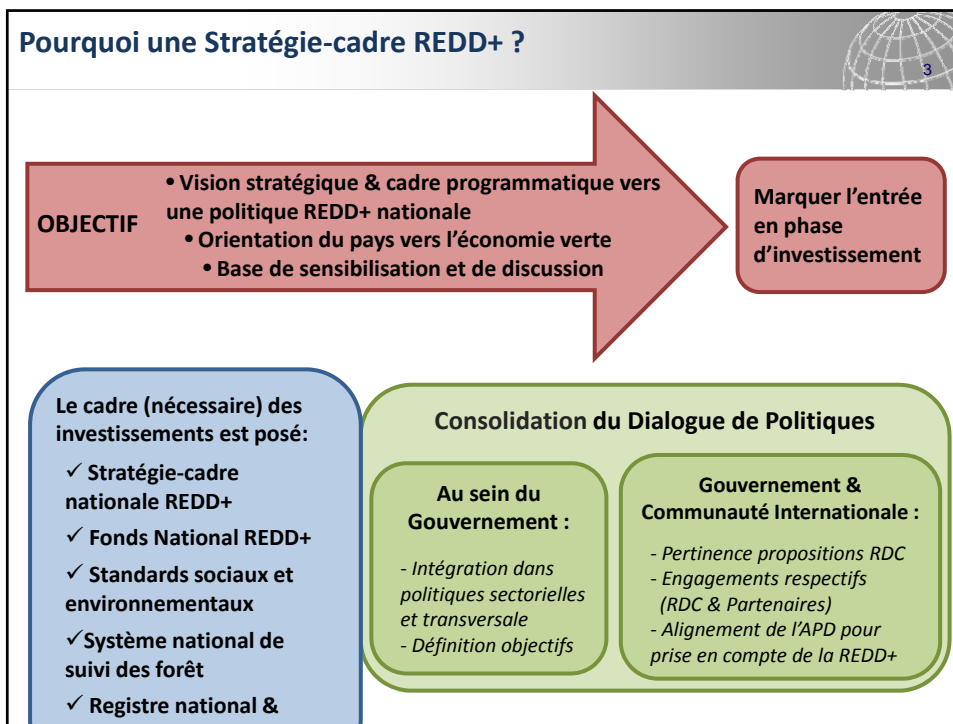
République Démocratique du Congo - Contexte

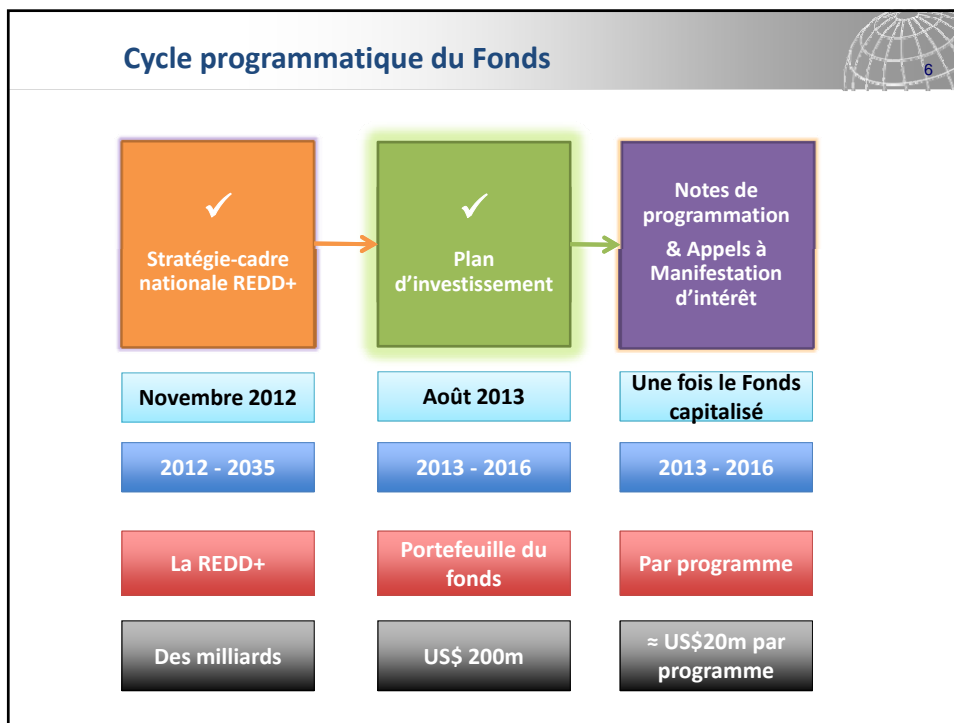
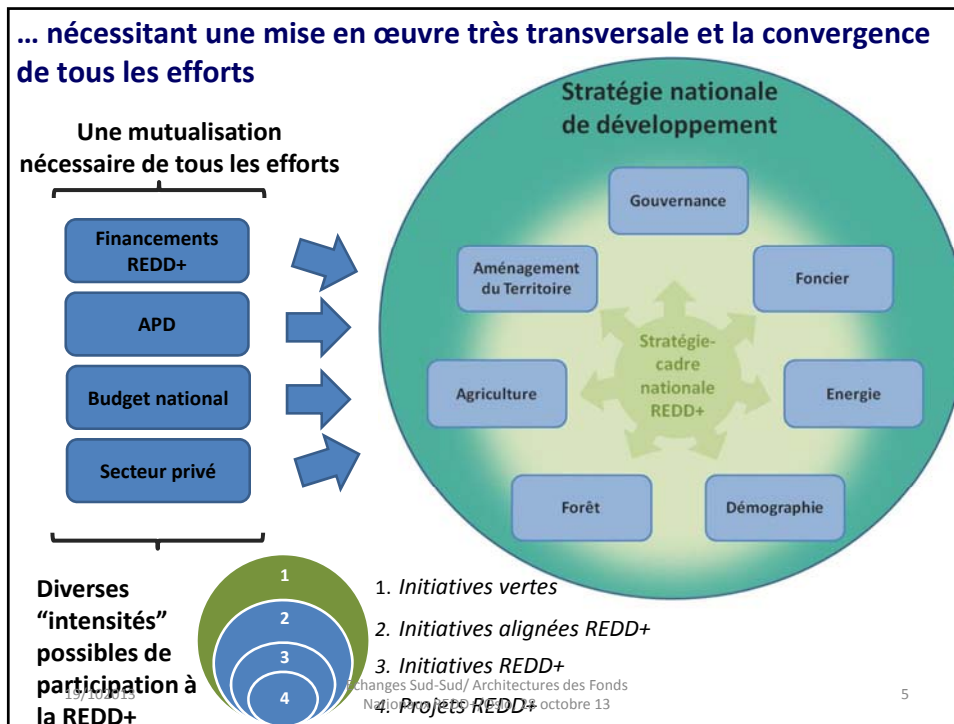
- Vaste pays: 234 millions d' ha
- 70 millions d' habitants (2010), très inégalement répartis

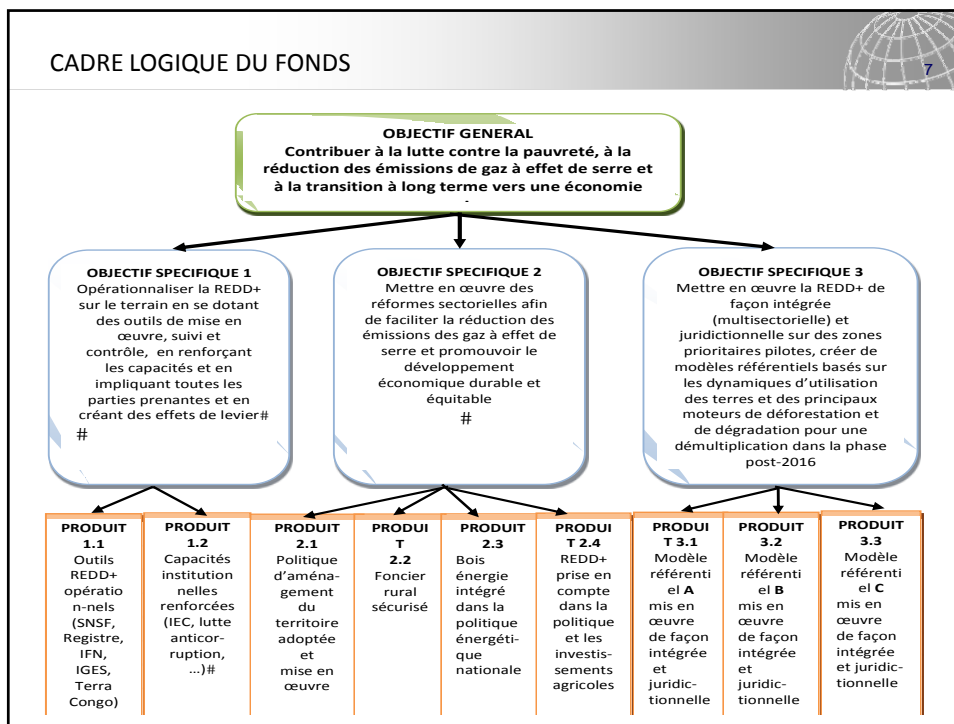



- 155 millions d' ha de forêts* (67% du territoire national):
 - ≈ 10% forêts tropicales mondiales (2^{ème} pays tropical forestier)
 - ≈ 50% forêts africaines
 - ≈ 60% forêts du bassin du Congo
- La forêt congolaise stocke ≈ 140Gt CO₂ (≈ 3 ans d' émissions mondiales)
- Un contexte climatique, hydrographique et géologique extrêmement favorable et largement sous-exploité

* Source: OSFAC, 2011







Planification Programmatique/PI

Priorisation

Pourquoi?

- La taille du pays
- Le nombre des piliers et des activités proposées dans la Stratégie-cadre

↕

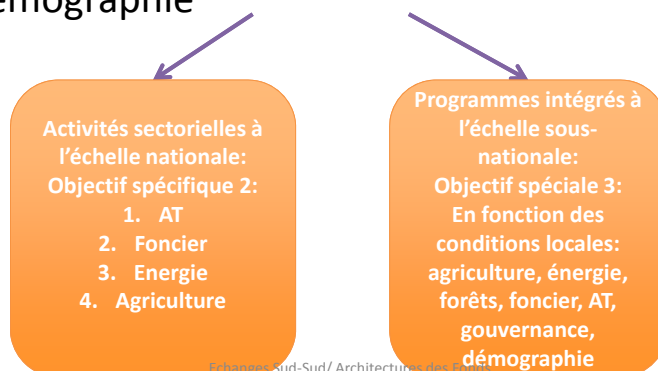
L'objectif financier du plan d'investissement (US\$ 200m)

Comment? Géographique et thématique

19/102013 Echanges Sud-Sud/ Architectures des Fonds Nationaux REDD+/Oslo, 28 octobre 13 8

Priorisation thématique

- Sept piliers de la Stratégie-cadre: agriculture, énergie, AT, foncier, gouvernance, forêts, démographie



19/102013

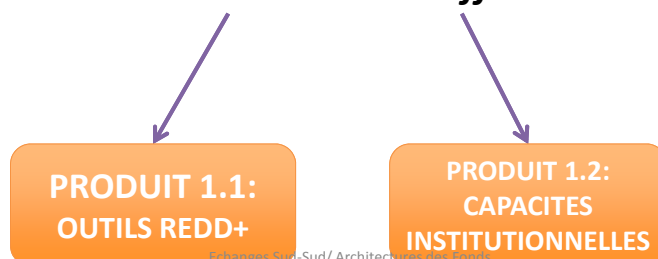
Echanges Sud-Sud/ Architectures des Fonds Nationaux REDD+/Oslo, 28 octobre 13

9

VK1

Objectif spécifique 1: Gouvernance REDD+

Opérationnaliser le REDD+ sur le terrain en se dotant des outils de mise en œuvre/suivi/contrôle ad hoc, en renforçant les capacités, en impliquant toutes les parties prenantes et en créant des effets de levier



19/102013

Echanges Sud-Sud/ Architectures des Fonds Nationaux REDD+/Oslo, 28 octobre 13

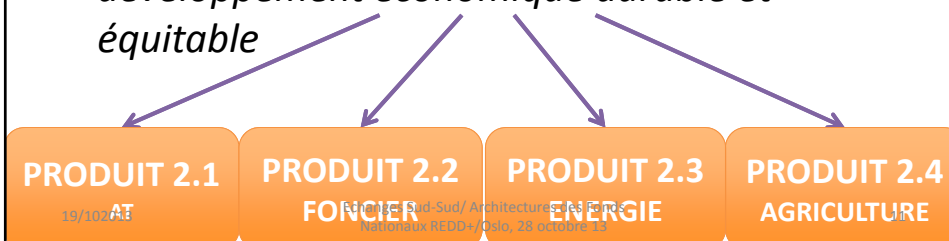
10

Slide 10

VK1 Victor Kabengele Wa Kadilu, 10/19/2013

Objectif spécifique 2: Réformes REDD+

- *Mettre en œuvre des réformes et définir ou réviser certaines politiques dans les secteurs de l'aménagement du territoire (AT), du foncier rural, de l'agriculture et de l'énergie, afin de faciliter la réduction des émissions de gaz à effet de serre et de promouvoir le développement économique durable et équitable*

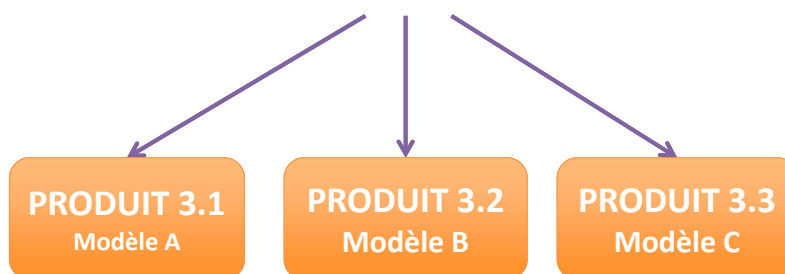


Priorisation géographique

- Etape 1:
 - Zones d'enjeux en termes de déforestation et de dégradation des forêts (potentiel carbone, déforestation historique, risque de déforestation future)
 - Priorités du gouvernement: pôles de croissance, complexes économiques
- Etape 2 : Application des critères stratégiques pour la sélection finale des zones:
 - Sécurité (afin d'assurer l'implantation et la réussite des projets)
 - Additionnalité (afin d'assurer la possibilité de mesurer les impacts du Fonds)
 - Accessibilité (afin d'assurer un déploiement rapide et efficace)

Objectif spécifique 3: Mise en œuvre et réplique des modèles

- *Mettre en œuvre le REDD+ de façon intégrée (multisectorielle) et juridictionnelle sur des zones prioritaires pilotes, et créer des références utiles pour démultiplication dans la phase post-2016 du Fonds national REDD+*



19/102013

Echanges Sud-Sud/ Architectures des Fonds
Nationaux REDD+/Oslo, 28 octobre 13

13

PORTEFEUILLE DU FONDS

#	Programme	TOTAL
P1.1	"Outils REDD+"	15 000
P1.2	"Capacités institutionnelles REDD+"	12 000
P2.1	"AT"	28 000
P2.2	"Foncier"	10 000
P2.3	"Energie"	11 000
P.2.4	« Agriculture »	10 000
P3.1	"Modèle A"	38 000
P3.2	"Modèle B"	38 000
P3.3	"Modèle C"	38 000
		200 000

Prochaines étapes

1. Décret du Premier Ministre pour l'établissement du Fonds
2. Capitaliser le Fonds : Communiquer et mobiliser les partenaires
3. Une fois le fonds capitalisé, lancement des appels à manifestation d'intérêt pour les programmes prioritaires.
4. Plan de Suivi et Evaluation

Leçons apprises

- L'importance d'une **priorisation** thématique et géographique en vue d'un meilleur impact des résultats
- Nécessité d'assurer une priorisation géographique prenant en compte des critères aussi bien quantitatifs que qualitatifs
- **La non connaissance de la hauteur de la capitalisation** du Fonds constitue un handicap dans la détermination des activités à couvrir
- **Privilégier les activités qui créent les conditions habilitantes** propices aux investissements et qui s'attaquent aux causes de la déforestation et la dégradation forestière



Victor Kabengele
Coordonateur National REDD+
abckab@gmail.com

Merci!

Documents disponibles sur notre site internet
www.redd.cd